

de la loi de la transmission de l'énergie de 1931 permit de réorganiser l'administration de la Commission par l'établissement d'un Bureau nanti de pouvoirs additionnels. Cette loi fut modifiée en 1940 de façon à confier à la Commission le contrôle de ses propres finances.

Les immobilisations de la Commission dans la province sont d'environ \$8,000,000. A la fin de l'année fiscale 1942, les réserves, telles que représentées par des obligations de tout repos, s'élèvent à \$3,482,235.

La Commission est activement engagée dans le commerce des appareils et accessoires; elle exploite également un système de chauffage central à la vapeur et une usine à gaz à Brandon. Les résultats de ses méthodes de vente et de vulgarisation de même que les économies réalisées lui ont permis d'abaisser graduellement ses taux et d'établir un taux uniforme et peu élevé pour toutes les villes du réseau.

Extension des facilités aux municipalités.—La première municipalité à faire demande d'énergie fut Portage-la-Prairie, et la construction d'une ligne de transmission à partir de Winnipeg fut commencée à l'automne de 1919 et terminée en août 1920. De nouvelles extensions ont été construites chaque année sauf en 1933, mais depuis le début de la guerre les extensions sont limitées aux services essentiels, tels que ceux qui furent construits pour la desserte de tous les centres de formation des armées de terre et de l'air dans le Manitoba rural. Le réseau dessert maintenant 151 cités, villes et villages; le réseau de transmission se compose de plus de 2,120 milles-circuit de lignes fournissant l'électricité à 20,000 usagers.

La Commission achète présentement de l'électricité de la Compagnie d'Électricité de Winnipeg à des sous-stations situées à Fort Garry et Selkirk pour les villes du réseau principal, et à Selkirk-Est, Seven Sisters Falls et St-Boniface pour la distribution aux régions éloignées.

Saskatchewan.—La Commission Electrique de la Saskatchewan a été fondée en 1929 en vertu de la loi sur la commission de l'énergie (S.R.S., 1940, c. 33) qui l'autorise à produire, vendre et fournir l'énergie électrique, acquérir et mettre en valeur les sites hydrauliques, acquérir ou construire des usines thermiques et à l'huile, construire des lignes de transmission, et acheter de l'énergie et faire des contrats avec les municipalités concernant la distribution de l'énergie.

Le réseau principal de la Commission irradie de son usine génératrice de Saskatoon. Il y a aussi à North Battleford et Swift Current des usines génératrices possédées et exploitées par la Commission. L'électricité est fournie en bloc aux corporations municipales, lesquelles possèdent et administrent leurs propres systèmes de distribution. Dans la ville de Battleford l'électricité est fournie en bloc par la Commission au moyen d'une ligne de transmission partant de l'usine de la Commission à North Battleford. Dans toutes les corporations municipales de son réseau (il y en a 139), la Commission fournit l'électricité directement à environ 11,450 consommateurs particuliers et indirectement, à 15,413. En 1942, elle possède et exploite 1,560 milles de lignes de transmission.

De 1929 à 1942, la Commission s'est portée acquéreur de certaines usines génératrices, et elle a construit et acheté des lignes de transmission ainsi que des réseaux de distribution dans les villes et villages. Ces acquisitions ont été améliorées, agrandies ou complétées. Les détails relatifs à ces acquisitions et constructions paraissent à la p. 292 de l'Annuaire de 1941; de plus amples détails se trouvent à la p. 391 de l'Annuaire de 1940. Les acquisitions de 1942 comprennent des usines génératrices et des réseaux de distribution à Meadow Lake, Kelvington et Rose Valley.